

MERCREDI
6
OCTOBRE
1943
83^e ANNEE
N° 74

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

CAHORS

CONFÉRENCES
DE M. FOURGOUS

M. Jean Fourgous a donné dimanche la première de ses conférences sur ce sujet : *Cahors au cours des siècles*. Elle a eu lieu dans la salle de la Bibliothèque municipale devant un public attentif et profondément intéressé.

Parmi l'assistance composée de tous ceux qui à Cahors s'intéressent à l'histoire de leur pays, nous avons remarqué la présence de M. Dijoud, secrétaire général de la Préfecture, et de M. Anglaret, inspecteur d'académie.

Présenté en quelques mots par M. Irague, le conférencier a évoqué les fastes cadurciens depuis les origines jusqu'à l'an Mil. Nous rendrons compte de cette causerie dans notre prochain numéro.

L'érudit conférencier continuera et complètera son exposé par une série de causeries qui seront données aux mêmes lieux et heures et aux dates suivantes :

Le 10 octobre, Du X^e au XIV^e siècle, Cahors sous les Capétiens et les premiers Valois ;

Le 17 octobre, Les XIV^e et XV^e siècles. La fin du Moyen-Age. La guerre de Cent ans.

Le 24 octobre, Du XVI^e siècle à nos jours. L'époque moderne et contemporaine.

FETE DE CHARITE

Nous rappelons au public cadurcien que la grande Kermesse des Soeurs de la Miséricorde (Dames Noires) aura lieu les samedi 9 et dimanche 10 octobre.

Les stands déjà largement pourvus s'enrichissent tous les jours de nouveaux ouvrages, de nouveaux jouets, de nouvelles denrées dont la diversité fera le bonheur de chacun.

Le produit de la vente est entièrement destiné aux œuvres de l'établissement.

Le dimanche à 20 h. 30 sera donnée une représentation à la salle Alain de Solminihac dont le bénéfice sera également réservé aux mêmes œuvres.

DEJEUNER DES APPRENTIS

Le Secours national communique :

Les inscriptions pour le déjeuner des apprentis des deux sexes, de 14 à 20 ans, sont reçues au Secours national, 54, rue Emile-Zola, jusqu'au 9 courant.

Se munir d'un certificat de l'employeur et de la carte d'alimentation.

Les déjeuners seront servis vers le 15 octobre ; les lieux de distribution seront indiqués en temps utile par une nouvelle note à la presse.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vve Pierre Bernès, mère de M. Bernès, marchand de meubles, rue du Maréchal-Foch, décédée à Montauban.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées samedi à Montauban. Nous adressons à M. Bernès, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Samedi ont eu lieu les obsèques civiles de M. Roquejoffre, l'entrepreneur de plâtrerie bien connu dans notre ville, décédé à Cahors à l'âge de 56 ans à la suite d'une cruelle maladie.

Nous adressons à la famille, notamment à Mme et M. Courville, employés à l'imprimerie du *Journal du Lot*, l'expression de nos sentiments de sympathie.

Obsèques

Jeudi ont été célébrées à Cahors les obsèques de Mme Vve Jules Puech, décédée à l'âge de 76 ans.

Mme Puech était bien connue et appréciée dans notre ville pour ses actions charitables.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Henri Puech, à M. le docteur et Mme Peindaries, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Vendredi matin ont été célébrées les obsèques de M. Joseph Félix, décédé à Cahors, à l'âge de 33 ans.

Il y a quelques années, M. Félix était avocat au barreau de Cahors, tout en accomplissant un stage de clerc d'avoué chez M. Méric. Puis, il s'installait en qualité d'avoué près le tribunal de Saint-Gaudens.

Mobilisé pendant la guerre, les fatigues qu'il subit ébranlèrent profondément sa santé que tous les soins qui lui furent prodigués ne purent rétablir.

M. Joseph Félix était très estimé par tous ceux qui le connaissaient. Nous adressons à Mme Joseph Félix, à ses parents, Mme et M. Félix, ancien directeur des Tabacs du Lot, à tous les membres de la famille, nos sincères condoléances.

Conservation des hypothèques

M. Aurières, receveur-contrôleur principal du bureau des Actes judiciaires à Cahors, est nommé conservateur des hypothèques à Cosne (Nievre).

En exprimant à M. Aurières les regrets que causera son départ dans notre ville où il était sympathiquement connu, nous lui adressons nos vives félicitations pour son avancement.

MONTRONS QUE NOUS SAVONS VOULOIR

Le président Laval a parlé l'autre jour devant les représentants de Paris et de la Seine. L'Hôtel-de-Ville, monument si riche par ses souvenirs historiques qu'il rappelle, a, ce jour-là aussi, entendu des paroles qu'enregistrera l'Histoire.

« Je travaille avec un but, un seul but : essayer de nous sauver », a dit le chef du gouvernement, et tous ses auditeurs l'ont compris et applaudi, car ceux-là qui l'ont écouté savent ce que sont les responsabilités publiques et combien il est difficile de subordonner l'intérêt de quelques-uns à l'intérêt du plus grand nombre. Ils savent aussi la force des préjugés et que les hommes saisis par la passion sont fort capables de travailler contre leur intérêt. Ils savent que l'art de la politique est plus difficile dans les circonstances actuelles qu'il ne le fut jamais. Ils savent que le droit de ceux qui se sont voués au salut de la patrie est de compter sur la confiance de leurs compatriotes et que, s'il arrivait à leurs compatriotes de refuser la confiance, c'est contre le pays tout entier que les opposants se dresseraient.

Le président Laval a donc pu employer, l'autre jour, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, un langage clair et direct. C'est ainsi qu'il a pu dire à ses auditeurs, avec la certitude d'être complètement entendu d'eux : « Si la puissance de l'Allemagne venait à disparaître, le communisme s'installerait chez nous. »

Qu'on le veuille ou non, qu'on en éprouve du dépit ou de la satisfaction, la question est bien là, pas ailleurs. Nulle argutie, nulle vue de l'esprit, nulle sentimentalité ne changeront les données du problème. Contre les forces destructives du bolchevisme, l'Allemagne forme un rempart, et, ce rempart renversé, nous subirions directement le choc des violents ennemis de l'ordre établi selon les prescriptions de l'expérience et de la sagesse politique.

Ayant dit, le président Laval a déclaré qu'il ne désespérait pas de la patrie, car, a-t-il proclamé encore, « j'ai la certitude que, si les Français le veulent, ils peuvent se sauver ».

Montrons donc tous que nous savons vouloir.

Deux trains mitrillés par des avions anglo-américains

Un avion anglo-américain a mitrillé, aux abords de la gare de Compiègne, un train de voyageurs et un train de marchandises alors que les convois se croisaient.

Le mécanicien du train de marchandises, M. Louis Poirier, a été tué d'un projectile dans la tête. Six cheminots, ainsi qu'un voyageur, ont été blessés plus ou moins grièvement.

Bombardement de la banlieue parisienne

Des bombardiers anglo-américains ont survolé et bombardé le sud-est de la région parisienne.

Dans une localité, cinq pavillons ont été détruits et on déplore jusqu'à présent huit morts et quarante blessés.

Des bombes ont également été lâchées sur un autre commune mais sans celle-ci on ne signale aucune victime.

Un bombardier tombé en Seine était monté par trois Français gaullistes, à la solde de l'Angleterre.

Les terroristes

La police de sûreté a découvert dans la région de Lyon une importante organisation communiste et terroriste ; les membres de cette organisation qui avaient commis de nombreux attentats et vols à main armée ont été arrêtés.

Six mécaniciens et chauffeurs cités à l'ordre de la Nation

Ainsi qu'il a été annoncé au Conseil des ministres, le gouvernement vient de citer à l'ordre de la Nation six mécaniciens et chauffeurs de la S.N.C.F. qui ont été tués ou grièvement blessés lors des dernières attaques anglo-américaines.

Ce sont : Berthel François, conducteur d'autorails, faisant fonction de chauffeur de route à Sotteville, mortellement blessé sur sa machine, le 1^{er} juillet 1943 ; Louis Braouéze, mécanicien de route à Morlaix, et Jean Le Goz, chauffeur de route au même dépôt, tous les deux mortellement blessés sur leur machine le 6 juin 1943 ; Théophile Diguehrer, mécanicien de route à Lannion, mort sur sa machine le 29 juillet 1943 ; Auguste Janvier, mécanicien de route, et René Lubert, chauffeur de route, du dépôt de Dreux, grièvement blessés sur leur machine, le 6 août 1943.

En peu de mots...

● Au cours de sa dernière séance le Conseil municipal de Bourges a adopté la petite ville de Vernon (Eure), gravement éprouvée par la guerre.

● Plusieurs secousses sismiques ont été enregistrées dans les îles San-Miguel et Terceira, faisant partie de l'archipel des Açores.

● La Bulgarie a fêté l'anniversaire de son indépendance.

● Un incendie a été provoqué dans une grande fabrique de cuirs à Bucarest, par une cigarette mal éteinte. Le feu qui s'était déclaré dans un dépôt de produits chimiques a provoqué une émanation de toxiques qui a causé la mort de 31 ouvriers.

MADAME ! MADEMOISELLE !

Si vous désirez apprendre la *COUPE* et la *COUTURE*, faites appel à des cours sérieux et expérimentés. Les *COURS PIGIER* grâce à leur méthode déposée et à leurs professeurs diplômés vous assureront un succès certain.

CHRONIQUE DU LOT

AUX CONSOMMATEURS URBAINS

Le Directeur du Ravitaillement général informe les consommateurs urbains qui ne voudront ou ne pourront pas faire l'échange de leur carte de pommes de terre contre 100 kg. de pommes de terre achetées directement en culture, qu'il est prévu une distribution au prix de la taxe, de 25 kg. de pommes de terre par carte.

Cette distribution se fera incessamment contre remise de tickets et au fur et à mesure des arrivages.

Il est précisé que ces 25 kg. de pommes de terre sont destinés à constituer un stock familial destiné à passer les mois d'hiver et de printemps, une nouvelle distribution ne pouvant être prévue avant juin.

LE TICKET DE TEXTILE DU PRISONNIER

C'est encore au public cadurcien que nous faisons appel et nous savons que ce ne sera pas en vain. Nos prisonniers manquent de vêtements et surtout de sous-vêtements. Malgré toute sa sollicitude le Gouvernement français ne peut satisfaire rapidement toutes les demandes qui lui sont transmises. Aussi les membres du Centre d'entraide des prisonniers rapatriés de Cahors ont-ils décidé de faire appel à la générosité publique pour soulager leurs camarades en détresse. Ils savent que les garde-robes et les armoires sont presque vides. C'est pourquoi ils nous osent vous demander des sous-vêtements, mais ils savent que chaque Cadurcien fera volontiers le sacrifice d'un point de textile détaché de sa carte. Si toutes les cartes délivrées à Cahors sont ainsi amputées d'un point du profit des prisonniers la collecte qui se fera à mi-octobre sera suffisante pour permettre de satisfaire les demandes les plus urgentes.

Nous sommes certains que tous les Cadurciens auront à cœur de venir en aide à nos malheureux exilés et nous les remercions par avance. — Le Comité du Centre d'entraide.

Inscription des consommateurs pour l'approvisionnement en vin

Les consommateurs non producteurs de vin appartenant aux catégories J3, A, V, T et C, pour percevoir la ration à laquelle ils peuvent prétendre, devront se faire inscrire entre le 1^{er} et le 10 octobre 1943, chez un fournisseur habilité à cet effet et lui remettre le coupon n° 14 de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation.

Les détaillants devront coller les coupons reçus sur des états modèle II ou sur des feuilles de papier d'un format équivalent à raison de 100 coupons par feuille en établissant des feuilles distinctes par catégorie de consommateurs, c'est-à-dire : une feuille pour la catégorie J3, une feuille pour la catégorie A, etc., et adresser celles-ci dûment totalisées et accompagnées d'un état récapitulatif avant le 20 octobre dernier délai au négociant grossiste qui les fournissait antérieurement.

Les négociants grossistes collecteront les inscriptions ainsi recueillies par leurs clients et établiront un bordereau récapitulatif donnant le nom et l'adresse de chaque détaillant ainsi que le nombre d'inscription par catégorie recueillies par chacun d'eux.

Les feuilles modèle II ou autres seront jointes au bordereau précité et adressées par leurs soins à M. le délégué départemental du C.C.R.B., 12, place des Carmes, à Cahors, avant le 30 octobre, terme de rigueur.

Les négociants grossistes qui livrent directement aux consommateurs devront opérer pour la collecte des coupons n° 14 comme les détaillants.

Les inscriptions seront prises pour toute la campagne 1943-1944.

Les consommateurs pourront cependant changer individuellement de fournisseur pendant les 15 premiers jours de chaque trimestre. Aucun autre changement de fournisseur ne sera admis en dehors de cette période sans motif valable tel que changement de résidence ou toute autre cause dûment justifiée.

Les rations supplémentaires allouées aux travailleurs de force donneront lieu chaque mois à inscription des consommateurs chez un commerçant de leur choix au moyen du ticket VI de la feuille spéciale de travailleur de force.

Les commerçants devront détacher eux-mêmes les tickets de la feuille.

Les détaillants ainsi que les grossistes qui recevront eux-mêmes des inscriptions des consommateurs tiendront un registre des consommateurs qui se seront inscrits chez eux au fur et à mesure de leur inscription et leur affecteront un numéro d'ordre.

LE TAUX DES NOUVELLES RATIONS DE PAIN

Le Conseil des ministres s'est réuni le 2 octobre sous la présidence du maréchal de France, chef de l'Etat.

Le chef du gouvernement a mis le Conseil au courant des entretiens qu'il a eus récemment avec les autorités d'occupation.

A la suite de ces entretiens, et sur la proposition de M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, le Conseil a pris deux importantes décisions concernant la première l'augmentation de la ration de pain et la seconde, la diminution du taux du blutage.

Voici le nouveau taux :
Catégorie E : 125 grammes.
Catégories J1 et V : 225 grammes.
Catégories J2 et A : 300 grammes.
Catégorie J3 : 375 grammes.

Autres catégories : pas de changement.

Cette augmentation est mise en vigueur depuis le 6 octobre.

C'est contre remise des coupons n° 8 et 9 d'octobre de la feuille semestrielle d'alimentation que sera obtenu le supplément de ration.

Chacun de ces coupons aura une valeur de 325 grammes.

Pour être acceptés par les commerçants, ces coupons n° 8 et 9 devront porter l'indicatif d'une des catégories bénéficiaires : E, J1, J2, J3, A et V.

Ils pourront, dans les mêmes conditions que les tickets-chiffres des feuilles de pain, être échangés, soit contre des produits de régime, soit contre toute autre denrée renfermant de la farine panifiable.

Jusqu'au mois de mars l'augmentation sera maintenue : le gouvernement espère d'ailleurs qu'une commercialisation normale de la récolte de blé permettra de l'appliquer jusqu'à la fin de la campagne.

Le taux de blutage ramené à 90 0/0

A la suite de la décision du Conseil des ministres, des instructions ont été immédiatement données pour que cette mesure soit rapidement appliquée.

RESULTATS DU D.E.P.P.

(2^e Session 1943)

L'Inspection académique nous communique :

Sont reçus à l'examen du D.E.P.P. (2^e session) les élèves dont les noms suivent :

Centre de Cahors : MM. Arnaudet, Besson, Brugidou, Conduché, Couly, Darnault, Delpech, Dubuc, Duppalut, Fleury, Fresquet, Gautier, Lavergne, Maurel, Talou, Thibaut.

Mlles Bertrand, Broussaudier, Cure, de Just, Mouny, Muller, Pialaprat, Soulié, Torda.

Centre de Figeac. — MM. Bauer, Besse, Ceypek, Fabre, Nieucel, Ric, Servet, Ventach.

Mlles Costa, Poujayroux, Roque, Vigouroux.

Centre de Souillac. — MM. Géraud, Labouret, Maze, Mouraud, Valadié, Varières.

Mlles Delvert, Gauchet, Lagarde, Loyal, Livert, Selves, Séraudie, Yuncel.

PALAIS DES FETES

Mercredi 6, jeudi 7, samedi 9 octobre, soirée 21 heures. Dimanche 10, matinée 15 heures, soirée 21 heures : Claude Dauphin, Viviane Romance dans : *UNE FEMME DANS LA NUIT*. Avec un bon complément. France-Actualités.

NOTRE FEUILLETON

Notre si captivant feuilleton « *La Hutte d'acajou* » prenant fin avec notre Numéro de samedi, nous publierons pour lui succéder, à partir de la semaine prochaine, un roman de Concordia Merret

Etrange Mariage

LES ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES ET LES EXPLOITANTS FORESTIERS

Il est bon, au moment où les Assurances Sociales agricoles subissent dans le Lot, une orientation nouvelle, de porter à la connaissance des exploitants forestiers la façon dont ils pourront se libérer de leurs obligations vis à vis de la loi.

Avant toutes choses, rappelons que tous les salariés travaillant sur le territoire de la coupe sont assujettis agricoles.

L'inspection des Assurances Sociales préconise pour le calcul des cotisations de prendre en considération non pas le nombre de journées de travail évalué suivant des données plus ou moins plausibles, mais le salaire perçu par les salariés.

Ainsi un ouvrier gagnant au cours d'un mois de 1.500 francs à 3.500 subira une retenue de 45 francs sur son salaire ; le versement total sera de 90 francs, et classé en 4^eme catégorie (soit un versement trimestriel de 270 francs.)

Si le salaire gagné est de 1.000 francs à 1.500, il lui sera retenu 30 francs sur son salaire sera le versement total de 60 francs, et l'ouvrier classé en 3^eme catégorie (soit 180 francs.)

Si le salaire est inférieur à 1.000 francs, il sera retenu 18 francs et versé 36 francs, l'ouvrier étant classé alors en 2^eme catégorie (soit 108 francs.)

Bien entendu, en cas de maladie il ne pourra être versé à l'intéressé que les indemnités journalières correspondantes à la catégorie du trimestre de référence ; mais cette façon de pratiquer permettra aux salariés de bénéficier des prestations, les trimestres versés étant complets.

La Caisse Mutuelle Agricole d'Assurance Sociale du Lot, 4 rue du Portail-Alban à Cahors, étant habilitée à l'encaissement direct des cotisations, les Exploitants Forestiers effectueront leurs versements au Compte Postal 839 - 45, à l'aide de la formule 1.418 A.S. permettant l'envoi gratuit des cotisations, ou par virement postal également gratuit à l'aide de la formule de virement 79 A.S.

Les formules 1.418 A.S. sont à leur disposition dans les bureaux de poste. Les demandes de virement 79 A.S. devront être réclamées au Service Régional de Toulouse.

La confection des colis pour travailleurs français en Allemagne

Les prescriptions suivantes sont rappelées concernant la composition des colis destinés aux travailleurs français en Allemagne.

1^o Limiter dans la mesure du possible leur poids maximum à 15 kilos ;

2^o Soigner les emballages pour éviter toute détérioration pendant le transport ;

3^o Libeller très lisiblement l'adresse du destinataire autant que possible en majuscules d'imprimerie. Il est bon de répéter à l'intérieur du colis l'adresse du destinataire en tête de l'inventaire du contenu ;

4^o Les colis ne doivent pas contenir de denrées périssables ou des denrées dont l'entrée en Allemagne est interdite. A ce sujet, il est absolument interdit d'envoyer de l'alcool, des produits pharmaceutiques et du papier à lettres. On ne peut envoyer de savon ou des produits détersifs qu'en faible quantité, inférieure à la ration normale.

Carburants liquides

La distribution des carburants liquides aura lieu à la mairie de Cahors, les 7 et 8 octobre de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures. Une séance de rappel aura lieu le 21 octobre au bureau du S.D.R.P.P., 4, Place du Marché.

Chronique des Théâtres

La reine des opérettes modernes « *Ta Bouche* », de Maurice Yvain, le grand compositeur, est enfin jouée à nouveau !!! Venez tous applaudir et rire avec le meilleur jeune premier actuel Philippe Suguel et une troupe étincelante, après *Phi-Phi* et *Dédé* voici « *Ta Bouche* » !!! Théâtre municipal, samedi 9 octobre en soirée.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : *LA COMEDIE DU BONHEUR* de Marcel l'Herbier, avec Ramon Novarro, Michel Simon, Jacqueline Delubac, Alerné et Micheline Presle. Complément et actualités.

SPORTS

FOOT-BALL ASSOCIATION

L'équipe première du Stade cadurcien s'est déplacée dimanche 3 octobre à Bretenoux pour rencontrer en un match amical l'équipe correspondante. A Cahors il manquait trois joueurs titulaires de l'équipe première. La partie fut très terne dans son ensemble. Les Cadurciens qui surclassèrent leurs adversaires, n'ont pas fourni leur partie habituelle. Le point faible de l'équipe semble être la défense qui se laisse déborder par la fougue et la vitesse de la jeune et volontaire ligne d'avants de Bretenoux. Le score de 9 buts à 5 en faveur de Cahors ne reflète nullement la physionomie de la partie. Les joueurs les plus en forme semblent être Corbran, Haouari et Ramon. Bazillou qui remplaçait le garde but titulaire s'est très bien tiré de sa tâche. Bastide, joueur volontaire, semble s'adapter très facilement à la nouvelle tactique de l'équipe et Messeling a trop tendance à dribbler. L'équipe de Bretenoux formée de jeunes éléments a fait une très belle impression et nous lui souhaitons bonne chance dans les compétitions à venir. Arbitrage impartial.

Cahors à Castelsarrazin. Dimanche 10 octobre l'équipe cadurcienne se rendra à Castelsarrazin où elle disputera son premier match de championnat de promotion d'honneur du Comité des Pyrénées.

L'équipe réserve se rendra également à Montauban où elle rencontrera en championnat l'équipe correspondante. Nous souhaitons bonne chance à nos deux équipes représentatives de notre cité sportive.

Les Amis du Ballon rond

Réunion vendredi 8 octobre 1943, de tous les adhérents des « Amis du Ballon rond », salle du Café Tivoli, 20 h. 30 précises. Présence indispensable.

Tombé d'une échelle

M. Fernand Guillou, chauffeur de four à la Compagnie du Bourbonnais, en descendant d'une échelle, s'est blessé à la main gauche.

Il a reçu les soins de M. le docteur Ségala et devra observer un repos de 10 jours.

CAHORS

Larroque-des-Arcs

Enseignement primaire. — Par décision de M. l'inspecteur d'académie, Mlle Péguorié, institutrice à Valroulé, est détachée à Larroque-des-Arcs (création provisoire).

Nuzéjols

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de M. Peyralade Abel, cultivateur à Nuzéjols, avec Mlle Delbos Denise, couturière à St-Vincent-Rive-d'Olt.

Aux jeunes futurs époux tous nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations à leurs familles.

Prayssac

Réfugiés. — Notre commune vient de recevoir une quarantaine de petits réfugiés de la région parisienne. Ils ont été répartis chez les habitants qui en avaient fait la demande.

Nous espérons que grâce à une bonne nourriture saine et un bon air ces jeunes réfugiés recouvreront une excellente santé.

NE DECIDEZ RIEN
SANS LES CONSULTER
SEUL, aujourd'hui, un enseignant PRACTIQUE et PROFESSIONNEL assurera l'avenir de vos enfants. NE DECIDEZ RIEN SANS CONSULTER les COURS PIGIER.
Renseignements et inscriptions reçus tous les jours, 12, Bd Gambetta, Cahors. Tél. 440.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR
GERMAINE ACREMANT

— C'est moi qui ai eu l'idée de ce dessin. N'êtes-vous pas, petite Delphine aimée, mon beau nénéphar blanc ?
— Ne dites pas ça.
— Pourquoi ?
— Parce que...
— Parce que... quoi ?
— Je ne peux pas vous le dire...
— Mais si ! voyons !
— Parce qu'il y a au Marais des fleurs plus belles que les nénéphars... Des volubilis ! des iris !
— Oui, peut-être ! Mais les volubilis et les iris sont moins exclusivement de votre pays que ne le sont les nénéphars et que vous ne l'êtes vous-même !
— Delphine n'insiste pas, elle devient songeuse :
— Comme vous êtes silencieuse ! lui dit bientôt Daniel.
— Oui.
— Vous n'êtes pas souffrante ?
— Non.
— J'espère que vous êtes heureuse !
— Oui, Je l'étais tout à l'heure quand votre mère m'embrassait. Je

Albas

Obsèques de M. Legrand. — Jeudi matin vers onze heures, une impressionnante foule a accompagné sa dernière demeure M. Legrand décédé dans sa propriété du Moulin à l'âge de 74 ans, alors qu'il fut rattrassé il y a à peine huit jours par une congestion cérébrale inexorable.

M. Legrand, devenu Albassien par son mariage il y a près de quarante ans, avait définitivement abandonné son pays natal du Nord pour vivre sa retraite parmi nous et il avait conquis l'unanime sympathie des Albassiens par sa souriante bonhomie et sa fine compréhension de la population.

Le regretté défunt avait été un brillant élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud où il était sorti comme professeur et bientôt il partait pour l'Egypte où il fut un de nos meilleurs artisans pour y répandre la culture française. Professeur à l'Ecole kédiviale de droit après avoir conquis son doctorat, il revint en France après la guerre de 1918 où il devint pendant quelques années le conseiller attitré et officiel des étudiants égyptiens inscrits dans nos diverses facultés.

Vint l'heure de la retraite et M. Legrand se retira à Cahors dans sa belle résidence du faubourg Saint-Georges y partageant son activité avec l'exploitation d'un domaine qu'il avait acquis à Albas.

C'est l'exemple d'une vie à la fois si harmonieusement remplie qu'a retracée en termes substantiels et émus M. Ernest Lafon ayant le désir d'associer à un tel deuil l'université dont M. Legrand fut un distingué représentant dans notre propagande de la culture française en Egypte. Ajoutons que le gouvernement égyptien avait reconnu des brillants services en conférant à M. Legrand les plus hautes distinctions honorifiques.

Nous renouvelons à M^{me} Legrand, l'épouse de notre regretté ami, à M^{me} Loizeau leur fille, à M^{me} et M. Jacques Legrand leur bru et leur fille, à M. le Colonel Deloye beau-frère du défunt et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Calvignac

S.N.C.F. — Mme Duval, qui assurait à la S.N.C.F. le poste de gérante de halte de Calvignac, est nommée au poste de gérante de 2^e classe à Bétaille. Nos vives félicitations.

Puy-l'Evêque

Les petits réfugiés. — Mercredi soir 65 enfants évacués de la région parisienne furent reçus à la descente du train par une délégation du comité d'accueil qui, après s'être entretenue avec les chefs du convoi, les dirigea vers l'hôtel Moderne où un succulent repas les attendait. Après s'être délestés de leurs modestes bagages la J.A.C. les servit à table et c'est avec des yeux pétillants et un excellent appétit qu'ils savourèrent ce bon menu. Avant de se séparer, M. Virebent, président de la Délégation spéciale de la commune de Puy-l'Evêque, sur un ton paternel et un langage de circonstance, souhaita la bienvenue dans notre cité à ces pauvres petits exilés.

La dislocation eut lieu ensuite et ils furent emmenés chez les personnes qui avaient manifesté le désir de les héberger. On ne peut que féliciter et remercier les nombreuses familles chez qui l'humanité et la fraternité ne sont pas de vains mots.

Carnet rose. — C'est avec plaisir que nous enregistrons la naissance, chez les époux Grély-Andral, photographes, d'une superbe fillette, prénommée Mixelle-Yvonne-Justine. Félicitations aux parents et bonne santé au nouveau-né.

Le bien portant...

...est celui qui digère bien, qui élimine bien les déchets organiques, a un sang pur, une peau saine, se sent robuste. Tâchez d'être ce « bien portant » en prenant des Sels Lorgan, dont le Chlorure de Magnésium exerce une action dépurative, hépatique et tonique. Un flacon pour un litre de solution : 12 fr. 10. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4544.

FIGEAC

Saint-Céré

Epaves. — Un sac à provisions en moleskine a été oublié chez M. Vertuel notre dépositaire, qui le tient à la disposition de la personne qui l'a oublié.

Au conseil municipal. — A la suite de la démission de M. Henri Mespoullé, deuxième adjoint au maire de notre ville, nous apprenons la nomination de M. le commandant Lagabrielle, l'actif président de la Légion de Combattants pour notre canton. Nous adressons nos félicitations à M. le commandant Lagabrielle.

Thémines

Naissance d'un beau garçon, leur deuxième enfant, chez les époux Brunet Basile, cordonnier, place de l'Eglise. Compliments aux parents et vœux de santé au bébé.

Décès de M. Belot Joseph, du bourg, à 70 ans. Ses obsèques ont eu lieu dimanche 3 octobre. Nous renouvelons à sa veuve, Mme Belot, née Roussely, à ses enfants, Mme et M. Henri Belot et à toute la famille, nos attristées et sympathiques condoléances.

Des femmes

perdent le quart de leur vie

Combien de femmes sont nerveuses et « patraques » une semaine par mois ! Rappelons-leur que les Gouttes Florides équilibrent la femme et combattent la plupart de ses maux. Les Gouttes Florides conviennent à tous les âges de la vie. Elles sont particulièrement utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3309.

GOURDON

Martel

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. André Teillard, agriculteur à la Croix-Rempart, commune de Martel, avec Mlle Louise Boissier, sans profession, domiciliée à Malepique, même commune. Vœux de bonheur.

Prenez-vous, une infusion le soir ?

C'est chose agréable après le dîner, qu'une infusion bien chaude. Mais pourquoi, joignant l'utile à l'agréable, n'adoptez-vous pas la tisane Vichy-flore ? Elle est délicieuse. De plus, grâce à ses plantes médicinales associées au sel Vichy-Etat, elle agit heureusement sur le foie, l'estomac, l'intestin, favorisant ainsi la digestion et procurant un sommeil paisible. Vichy-flore, 11 fr. 90 la boîte, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2393.

AUTOMOBILISTES!

Soucieux de vos intérêts
Avant de transformer
votre véhicule pour la marche au
GAZ de PÉTROLE
Consultez l'

"EQUIPEMENT SOGEX"

57, Bd Armand-Duportal
à Toulouse
Maison de Haute Probité
commerciale
Agent régional :

A. OLIVE & P. ALIBERT
à CAHORS

AVIS DE DECES

et REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Albert CORBÉ et leur fils ; Madame et Monsieur Daniel FRÉCHEVILLE et leur fille ; Madame Veuve BESSAC et leurs enfants ; Madame Veuve FRÉCHEVILLE et ses enfants ; Madame et Monsieur Jacques GLEYE et leur fille.

Les familles GLEYE, CAMMAS, tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Guillaume FRÉCHEVILLE

leur père, grand-père, beau-frère et parent, décédé à Cahors à l'âge de 82 ans, muni des sacrements de l'Eglise et dont les obsèques ont été célébrées le mercredi 6 octobre 1943 en l'Eglise Cathédrale.

AVIS DE NEUVAIN

Madame et Monsieur Henri PUECH ; le Docteur et Madame PEINDARIE, font part à leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le vendredi 8 octobre 1943 à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale pour le repos de l'âme de

Madame Jules PUECH

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur RIGAL Elie et leurs enfants ; Madame et Monsieur RIGAL Honoré, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Jeanne RIGAL

décédée à Saint-Pierre-Lafeuille, le 27 septembre 1943.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Cyprien MARATUECH ; Madame et Monsieur Robert MARATUECH et leurs enfants ; les familles HENRAS, FAURIE, LAGARDE, MAUREL, BOUSQUET, CHAP, GUNGAL, TULET, VALET, CONTE et GUICHARD remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Cyprien MARATUECH

Négociant

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur BERNES et leur fille ; Madame Veuve CARNUS et ses fils ; Madame et Monsieur Paul QUET vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Pierre BERNES

âgée de 74 ans

leur mère, belle-mère, grand-mère. Les obsèques ont eu lieu le samedi 2 octobre en l'Eglise Saint-Etienne, Sapjac-Montauban.

REMERCIEMENTS

Madame F. LEGRAND ; Madame J. LOIZEAU ; Monsieur et Madame J. LEGRAND ; Monsieur le Colonel DELOYE ; Mademoiselle M. DELOYE ; Monsieur P. DELOYE remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur F. LEGRAND

Imp. COUSSLANT. Le co-gérant : PARAZINZ
C.O.L. 31.2330. - Cousslant, Cahors
U.O. 3754, 540-43.

REMERCIEMENTS

Les familles ROQUEJOFFRE, COURNILLE et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Henri ROQUEJOFFRE
Entrepreneur-pâtissier

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région. Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3.

La plus brillante des carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi, Cours T.F.J. 65, rue de la Victoire, Paris, (9^e).

Importante Maison Cahors recherche BON MANIPULATEUR fonds pour tenir emploi caissier. Sérieuses références exigées. Ecrire au Journal. (Visa n° 346).

CREDITS

SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque Famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an en y.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL
AGRAIRE ET FONCIER

15, Boulevard de la Madeleine
Paris, 1^{er} — Tél. Opé. 76-92
Agent : M. LAVAL à Latronquières

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite LACAVALERIE Jean forgeron, machines agricoles à Puy-l'Evêque (Lot)

DÉPÔT ÉTAT DES CRÉANCES

Les créanciers dudit Lacavalerie Jean, forge et machines agricoles à Puy-l'Evêque (Lot), sont informés que le dépôt de l'Etat des créances vérifiées prescrit par l'article 494 du Code de Commerce a été effectué le quatorze septembre dernier au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors et qu'ils ont un délai de huit jours à compter de la présente insertion pour formuler des contredits ou des réclamations.

Le Greffier : J. CROZAT.

ETUDE DE M^e Pierre DESPRATS
Avoqué à Cahors
rue du Portail-Alban, numéro dix
Assistance judiciaire du 24 mai 1943

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié à avoué et à partie.

Entre : Madame THEIL Marcelle, ménagère, épouse LAVERGNE Jacques, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 8, et Monsieur LAVERGNE Jacques, facteur-intérimaire, demeurant à Cahors, rue Saint-Maurice, numéro 12, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les mariés LAVERGNE-THEIL aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux. Cahors, le deux octobre mil neuf cent quarante-trois.

L'Avoué, signé : DESPRATS.

Le dîner est terminé.
Les convives, bruyants, se lèvent et se répandent dans les salons où des musiciens commencent de jouer.

— C'est pour nous qu'ils jouent, murmure Daniel à sa fiancée.

— On va danser ?

— Oui, Dansez-vous ?

— Dans le Haut-Pont, oui, j'ai dansé quelquefois. Mais ici, il vaut mieux que je m'abstienne. Je ne connais aucune de vos danses...

Ils s'installent côte à côte sur un canapé. Par dessus leurs fronts rapprochés, un palmier tend deux de ses palmes comme des mains bénissantes.

Des couples évoluent. Delphine silencieuse, semble admirer leur souplesse. En réalité, elle se rappelle qu'après le dessert, jadis, chacun des invités a chanté sa chanson. Même le vieux Marvinck, qui devait mourir laissant une fortune dans sa paillassonne trouée ! « Allons, Babet, remets une rallonge ! » Elle entend la voix du grand-père, qui savait rire, quand il ne répétait pas sa fréquente litanie : « Je suis pauvre... Tout est cher !... Travaillez... »

— Comment trouvez-vous cette musique ? lui demande Daniel.

— Triste !

— C'est un tango !

— Ça me donne envie de pleurer !... Les musiciens, prévenus, s'emprennent de jouer sur un rythme plus entraînant. Delphine sourit. L'imprévu de la mesure l'amuse un instant.

— Voulez-vous que nous nous promenions ?

— Volontiers !...

Appuyant son bras sur celui de son fiancé, la jeune fille fait le tour des salons. Sur son passage, ce sont les exclamations les plus flatteuses :

— Comme elle est jolie !

— Comme ils sont bien assortis !... Au fumeoir, ils aperçoivent Désiré Toba qui, dans un groupe de chasseurs fanatiques, révèle lentement quelques-uns des secrets de la chasse au Marais.

Ils viennent s'asseoir dans une sorte de rotonde, dont Mme Chassagnes a fait son boudoir et qui se trouve à l'écart des invités.

La musique n'arrive là que par bouffées. Il y a dans l'air de l'insouciance et de la sérénité.

Daniel veut chasser la vague de tristesse qu'il sent sur les prunelles de sa fiancée. Dévotement, il la prend contre lui. Il embrasse ses yeux mi-clos, comme si, sous les caresses, elle ne devait plus avoir que des visions réconfortantes. Chaque phrase qu'il lui chuchote commence par un de ces mots : « Vous verrez... demain... quand nous serons mariés. » Il lui fait des promesses que l'avenir réalisera.

A ses aveux, à ses serments, à ses projets, elle s'abandonne, avec la sincérité qui a toujours accompagné chacun de ses actes.

Dans un plaisir, qui ne peut pas être feint, elle rend les baisers reçus lorsqu'elle, brusquement, une farandole les entoure. Les danseurs orient :

— Vivent les fiancés ! Vivent les fiancés !

Delphine, qui est pourtant l'amie du silence, doit, avec Daniel, se laisser emporter par la sarabande. L'orchestre

joue un galop effréné. Pendant quelques minutes, la maison semble saisie par une grande folie. Mais ce sont les derniers sursauts d'une bonne soirée.

Un quart d'heure plus tard, Daniel conduit Désiré Toba et sa fille à la porte de l'hôtel où se trouvent leurs appartements :

— Dormez bien, ma chérie, dit-il à sa fiancée. Vous devez être fatiguée. Vous avez besoin de repos.

— Oui, je crois. Demain, cela ira mieux...

Ils s'embrassent. Mais ils ont à peine fait mine de se séparer qu'ils se reprennent pour s'embrasser encore :

— A demain, mon aimé !

— A demain, Daniel !

XXV

Fatiguée par tant d'événements si neufs pour elle, Delphine s'est couchée aussitôt. Mais son sommeil, profond d'abord, n'a pas tardé à se peupler de cauchemars.

Trop de nervosité ! Imagination trop ardente ! Quand le jour se lève, la jeune fille est lasse de tourner et de retourner sa tête sur l'oreiller froissé.

La lumière, qui baigne sa fenêtre, est d'un gris jaune désagréable. Tour les objets de la chambre, à demi dans l'ombre, ont des attitudes hostiles. Ses regards vont de l'un à l'autre sans s'attacher à aucun. Pourquoi faut-il qu'obstinément ils reviennent à la robe brodée, dont les nénéphars, dans les plis sans forme d'une toilette non portée, semblent agoniser au dossier d'un fauteuil ?

(A suivre.)